
Députation des jeunes élèves de la section de Marat (Paris) qui expriment à la patrie tout l'ardeur qui les anime, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Députation des jeunes élèves de la section de Marat (Paris) qui expriment à la patrie tout l'ardeur qui les anime, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 281;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23891_t1_0281_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

berté (1). [Applaudissements]

[Le président donne l'accolade fraternelle à l'orateur des ces jeunes républicains, et lui montre le buste de l'immortel Barras (2)].

Mention honorable, insertion au bulletin.

30

Les jeunes élèves de la section de Marat se présentent : embrasés du feu sacré de la liberté et dirigés par les sages leçons de leurs instituteurs, ils brûloient depuis longtemps d'exprimer aux pères de la patrie toute l'ardeur qui les anime. La section a arrêté que ces émules de Barra et Viala seroient présentés par son président et leurs instituteurs (3).

L'ORATEUR : Citoyens législateurs,

Vous voyez devant vous les jeunes élèves de la section de Marat. Embrasés du feu sacré de la liberté et dirigés par les sages leçons de leurs instituteurs, ces jeunes citoyens depuis longtemps brûloient d'envie de venir exprimer aux Pères de la Patrie toute l'ardeur dont ils sont animés.

Ce vœu si plausible dans des jeunes républicains a été reçu avec enthousiasme par la section de Marat.

Jalouse de concourir au bien public, cette section saisira toujours avec empressement tout ce qui sera de nature à l'intéresser : c'est pourquoi, Dignes représentants, elle a arrêté que ces jeunes émules des Barra et des Viala, vous seroient présentés par son président et par leurs instituteurs.

Vos regards paternels vont les encourager; Daignez, législateurs, entendre l'expression de leurs sentimens par leur propre organe (4). [Applaudissements].

Mention honorable, insertion au bulletin.

31

Les députés de la section de la Fraternité font part à la Convention du désintéressement du citoyen Arlot, l'un de ses membres, qui fait remettre une médaille d'or frappée au coin de Capet XIV, qu'il a trouvée dans l'atelier de la maison Bretonvillers où il travaille aux armes, et déposée sur le bureau : ils félicitent la

Convention de ses travaux qui immortalisent à jamais le nom français (1).

Le cⁿ *Arnoule*, orateur : Citoyens représentants,

Vous avez mis la vertu à l'ordre du jour : c'en est assez pour dicter, aux républicains, ce qu'ils doivent faire :

Nous sommes députés, vers vous par la section de la fraternité pour vous faire part du desintéressement du citoyen Arlot l'un de ses membres; et pour vous remettre une pièce d'or : frappée au coin de Capet 14 qu'il a trouvé dans l'atelier de la maison Bretonvillers où il travaille aux armes; et qu'il a déposée sur son bureau.

Nous venons au nom de la section vous remettre cette pièce : vous féliciter de vos glorieux travaux qui immortaliseront à jamais ce nom français et vous témoigner son désir de voir disparaître de la surface de la terre, tous les tirans, avec leurs éfigies.

Nous déclarons aussi à l'univers attentif à la réussite de nos efforts pour la liberté, que s'il en reste quelques uns que nous ne puissions maintenant renverser avec leur trône : ils n'existeront que pour alimenter la haine que nous leur avons voué et contre lesquels nous porterons les armes jusqu'à ce que les peuples et l'humanité soit vengée.

[Extrait de la séance du 25 mess. II].

Appert par proces verbal de l'assemblée general le citoyen Arlot instructeur de la manufacture d'armes de la République à la maison Brétonviller avoir déclaré qu'il a trouvé derriere une planche dans une chambre de la ditte maison une pièce d'or valeur de 24 liv. l'éfigie de Capet 14 qu'il a remise sur le bureau de l'assemblée general comme appartenante à la République.

L'assemblée arrête que la ditte pièce d'or seroit portée decady prochain 30 Messidor à la Convention nationale et nomme le citoyen Luzier, Voisin, Surme, Marverot, Fidu, Buisson, Rudoville, Lumier, Gauthier, Le Bout et LeComte, et Arnoule pour commissaire pour porter le vœu de l'assemblée general et présenter le citoyen Arlot a la Convention et Arnoule pour porter la parole. Elle invite les instructeurs de la Millice (?) à accompagner la deputation (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

32

Le comité de correspondance de la société des Jacobins envoie à la Convention copie de la lettre qu'elle a reçue de la société de Montce-nis, département de Saône-et-Loire, par laquelle elle annonce que les meilleurs principes règnent dans cette commune. Il paroît, par cette lettre, que cette société a envoyé précédemment à la Convention 190 liv. en numéraire, 200 marcs d'argent, y compris les galons

(1) P.V., XLI, 326 et 336. *Débats*, n° 666 (maison • Bactonvillers •); *J. Fr.*, n° 662.

(2) C 308, pl. 1193, p. 23 et 24.

(1) C 310, pl. 1212, p. 24. Signé TIPHAINE (command^t en 2^{ond}, instituteur), GION (adj^t g^{al} de la 1^{re} légion, instituteur); *Débats*, n° 666; *J. Mont.*, n° 83; *J. Fr.*, n° 662 (pour ces 3 gazettes, le discours du jeune orateur est rapporté après la présentation des élèves - cf. n° 30 -).

(2) F.S.P., n° 379; *Débats*, n° 666; *J. Mont.*, n° 83.

(3) P.V., XLI, 325. Bⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^l); *Mon.*, XXI, 259; *Débats*, n° 666; *J. Paris*, n° 565; *Mess. soir*, n° 698; F.S.P., n° 379; *J. Mont.*, n° 83; *J. Fr.*, n° 662; *Ann. patr.*, n° DLXIV; *J. Lois*, n° 658; *C. Eg.*, n° 699; *Audit. nat.*, n° 663.

(4) C 310, pl. 1212, p. 23.